



Colmar



STENOGRAMME

31^{ème} Séance

du

27 février 2017

CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je déclare la séance ouverte.

Je dois faire état de quelques excuses : M. WEISS donne pouvoir à Mme CHARLUTEAU qui présentera donc les points. Mme HOFF, Mme DE CARVALHO, M. OUADI et Mme KLINKERT donnent respectivement procuration à Mme LATHOUD, M. JAEGY, Mme BRANDALISE et M. MEISTERMANN. Mme PELLETIER aura un peu de retard. En attendant, elle donne pouvoir à Mme GANTER.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 30 janvier 2017 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai une petite communication à faire. Vous savez que c'était le yo-yo dans le contentieux avec l'ancien Domaine Viticole de Colmar. Pour mémoire, la Cave de Cleebourg a tenté de mettre en cause la responsabilité de la commune à hauteur de 62 815,52 euros pour obtenir le paiement d'une facture non réglée par la SARL « Domaine Viticole de la Ville de Colmar ». Par une ordonnance du 3 janvier 2017, le Tribunal de Grande Instance de Colmar a procédé à la radiation de cette affaire du rôle des affaires en cours, dans la mesure où la Cave n'accomplissait pas les diligences requises pour faire avancer le dossier. C'est encore un dossier qui fait pschitt.

Nous arrivons au point 5. Je donne la parole au 1^{er} Adjoint pour la présentation de ce rapport.

5. Maintien de la compétence Plan Local d'Urbanisme au niveau communal.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Je l'ai déjà annoncé aux Commissions Réunies : je voterai contre le fait que l'on se contente du PLU. Dès 2010, un appel à projets du Ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires soutenait financièrement les intercommunalités s'engageant dans une démarche d'élaboration d'un PLU intercommunal, en cohérence et en

connexion avec les préconisations du Grenelle 2 de l'Environnement pour promouvoir enfin des territoires véritablement durables. De plus, le PLU intercommunal permet de réaliser des économies substantielles puisqu'il coûte deux fois moins cher en moyenne qu'un PLU ordinaire par simple mutualisation des moyens au sein d'une intercommunalité, notamment bureau d'études, référent technique, etc. Enfin et surtout, c'est toujours l' élu qui délivre les autorisations d'urbanisme en son nom pour sa commune. C'est donc le maire qui reste décideur et qui conserve la signature des permis de construire même dans le PLUI, contrairement à ce qu'avancent certains élus pour s'y opposer. Alors pourquoi Colmar ville centre n'a-t-elle pas eu la volonté politique d'initier cette démarche au lieu de se retrancher derrière un SCOT élargi du Rhin aux Vosges, une stratégie urbanistique à très long terme qui permet de différer les solutions écologiques et des PLH, (Plans Locaux de l'Habitat), renouvelables tous les 6 ans au niveau de l'agglomération et limités à l'offre de logement ? Seul un PLU intercommunal opérationnel à court terme permet de prendre en compte les enjeux transversaux immédiats d'un développement durable à l'échelle d'un bassin de vie intégrant les contraintes de limitation de la périurbanisation, dans le respect de la biodiversité notamment, sans oublier le problème crucial des déplacements automobiles quotidiens entre ville centre et périphérie urbaine qui engendre non seulement des coûts exorbitants, mais aussi des dommages environnementaux et sanitaires croissants. Cette question urgente des déplacements automobiles intercommunaux n'est jamais abordée si ce n'est dans le rappel lancinant de l'existence d'un PDU (Plan de Déplacement Urbain) de l'agglomération achevé en 2011 et quasi placardisé depuis.

Pourtant, au point 19 de ce même Conseil Municipal, dans la Charte pour l'avenir des intercommunalités, l'Association des Maires de France énonce dans son troisième principe que, je cite : « *L'Etat et les collectivités doivent définir et construire ensemble les politiques publiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires* ». Le PLUI était l'opportunité à saisir pour concrétiser notre solidarité intercommunale, mais Colmar n'a pas eu le courage de jouer son rôle naturel de guide au sein de notre agglomération. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Chers collègues. Lors du Conseil Municipal du 27 juin 2016, lorsqu'il s'est agi de délibérer sur le projet de PLU, nous avons voté contre la délibération entre autres parce que nous regrettons « *que la Ville n'ait pas cherché à jouer la carte intercommunale pour imaginer son développement commercial et industriel* », cela d'autant plus que nous avons à présent un service mutualisé au niveau de Colmar Agglomération pour les autorisations d'urbanisme. Cette mutualisation des moyens représente un intérêt certain au regard de la complexité croissante des documents de planification. Le PLUI poursuit également cet objectif de rationalisation et de gains financiers et humains. Il est étonnant que vous dédaigniez un tel objectif.

Comme en juin 2016, nous maintenons qu'il s'agit avec un PLUI de s'adapter au fonctionnement réel du territoire tout en respectant les spécificités des

communes membres. Partager une vue du territoire tel que le vivent les habitants qui franchissent quotidiennement les limites municipales et les acteurs économiques qui s'en affranchissent également au quotidien, c'est cela avoir une vision prospective.

Pour étayer mes propos, j'ai trouvé deux citations que je vous livre ci-après : « *Pour ma part, je considère que l'urbanisme doit être traité à une échelle intercommunale puisque c'est à cette échelle que s'organise la vie de nos concitoyens. C'est la raison pour laquelle, à titre personnel, je suis favorable au PLUI* », c'est une citation de Benoist APPARU qui n'est pas totalement de ma religion.

Je vais vous citer maintenant François DE RUGY qui disait : « *Nous aurons le SCOT à l'échelle d'un bassin de vie large, le PLU à l'échelle de l'intercommunalité, le permis de construire à l'échelle de la commune. Ainsi, les responsabilités seront-elles bien définies, chacun pourra agir au bon niveau pour être efficace et s'appuyer sur un droit de l'urbanisme qui soit cohérent et permette de sortir de l'égoïsme qui peut exister* ».

Pour conclure, parce que nous aimerions une vision prospective ambitieuse et partagée au niveau du territoire de vie que représente notre intercommunalité, nous regrettons le *statu quo* que vous proposez et par conséquent, nous voterons contre ce rapport. Merci.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je reprendrai les propos déjà tenus précédemment. Je suis heureux d'être d'accord avec Guy WAEHREN. Les plans locaux d'urbanisme intercommunaux sont la suite logique du Grenelle de l'Environnement et font partie intégrante du développement durable, dont vous êtes ou étiez le chantre à Colmar. Ce rapport qui refuse cette avancée reflète une réaction politique passée, passéiste et du repli sur soi. Le PLUI intègre les PLU, le PDU et le PLH, il aurait toute légitimité et pertinence à être appliqué sur l'agglomération colmarienne. Le traitement de la problématique de l'habitat, de l'urbanisme, de la mobilité et de l'environnement à Colmar gagnerait à ce qu'elle soit étudiée à l'échelle de l'agglomération. On passe de Colmar à Ingersheim, à Horbourg-Wihr, à Wintzenheim sans discontinuité urbaine. De nombreux Colmariens partent habiter vers la plaine, mais continuent à venir régulièrement à Colmar que ce soit pour le travail, les enfants ou le loisir. La segmentation administrative et communale que l'on décide de maintenir ce soir ne reflète pas la vie quotidienne de nos administrés et je le regrette. Je sais que votre argument principal, vous l'avez dit M. le 1^{er} Adjoint, est que les maires de l'agglomération ne veulent pas mutualiser le PLU, car ils ressentent cela comme une perte de pouvoir. En tant que Président de l'agglomération, M. le Maire, avez-vous tenté de les convaincre du contraire ? Il y a pourtant des économies à faire, cela a déjà été dit, mais la plupart des études montrent qu'on peut améliorer la qualité du travail pour un coût moitié moindre. Nous ne voterons donc pas non plus ce rapport.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD, qui va jouer, je pense, sur le même registre.

M. DENECHAUD : Pas forcément, M. le Maire, merci. Chers collègues. Effectivement, nous rejoignons les préoccupations des personnes qui se sont exprimées avant nous. Cela va dans une logique. Dans la plupart des intercommunalités, le PLU devient, petit à petit, intercommunal. Il y a une tendance et une volonté claire du législateur de gauche comme de droite et d'ailleurs. Mais nous comprenons effectivement les maires qui peuvent craindre ce passage en intercommunal du PLU, peut-être parce qu'ils craignent notamment que la Ville de Colmar, comme sur beaucoup de sujets intercommunaux, prenne une importance, une influence trop forte, mais ce n'est pas une fatalité. On vous a demandé, M. le Maire, si vous aviez tenté de convaincre vos collègues, c'est peut-être prématuré, mais il faudrait petit à petit pouvoir arriver à inspirer confiance à vos collègues. Pour l'instant, ce n'est apparemment pas le cas. Cela va devenir la norme, petit à petit, comme pour beaucoup d'autres sujets sur lesquels la Ville de Colmar freine des quatre fers pour finalement prendre le train puisqu'il n'y a plus le choix. Je ne citerai rien du tout parce que je ne veux pas partir sur d'autres sujets, mais on a eu beaucoup d'exemples récemment.

Nous voterons pour votre proposition dans l'état actuel, c'est-à-dire ne pas aller dans le sens d'un PLUI, car nous comprenons les raisons, notamment des maires voisins, mais il faudrait pouvoir prendre le train en marche avant que cela ne devienne obligatoire pour tous. Par ailleurs, en attendant de passer en intercommunal, puisque cela viendra de toute façon un jour, favoriser la coopération intercommunale de manière un peu plus formelle que cela se fait aujourd'hui, notamment entre les petites communes de l'agglomération qui ont quand même un souhait de travailler ensemble et sur les parties agglomérées comme Colmar, Logelbach, Ingersheim, ce genre de secteur où la coopération gagnerait à être un petit peu institutionnalisée même si tout ne passe pas en intercommunal pour l'instant. Merci.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Plusieurs choses. D'abord la vérité d'aujourd'hui n'est pas forcément celle de demain, peut-être qu'un jour il y aura effectivement un PLUI. Nous n'avons pas de position idéologiquement fermée aujourd'hui, mais la décision que nous vous proposons de prendre ce soir est fondée sur d'autres points. D'abord, Mme VALENTIN, vous avez cité M. APPARU, très bien, vous avez de bonnes références. Je citerai, Mme DUFLOT, c'est la loi ALUR, chacun ses références, on joue un peu à contre-courant aujourd'hui. La loi ALUR a justement prévu la possibilité d'exprimer un avis contraire. C'est ce que nous utilisons ce soir parce que la loi ALUR, finalement la loi DUFLOT comme on l'appelle parfois aussi, est finalement moins jusqu'au-boutiste que vous. Si la loi a prévu cette exception dans laquelle nous nous insérons ce soir, c'est parce qu'il s'agissait également de respecter la volonté des maires qui s'étaient déjà lancés dans la réalisation de leurs documents d'urbanisme. C'est le cas à Colmar, mais également dans d'autres communes. Je pourrais citer Ingersheim, Wettolsheim et d'autres encore, qui bien avant la promulgation de cette loi, s'étaient déjà lancés dans une révision ou dans une création de PLU et qui ne voulaient pas jeter tout le travail qui avait déjà été mené, les

études qui avaient déjà été payées, à la poubelle. Cela explique aussi la position des uns et des autres. Aussi parce que les maires veulent maintenir un certain nombre de prérogatives, ils en ont le droit. Il faut arrêter dans ce pays de tout vouloir imposer d'en haut au détriment de ce qui est voulu en bas. Là, la volonté s'exprime en bas au niveau des maires, elle est quasiment unanime. Je pense que nous devons la respecter, c'est la moindre des choses.

Les documents d'urbanisme intercommunaux existent finalement. Guy, tu as parlé – et d'autres l'ont fait également – des déplacements. C'est le PDU qui est bien du ressort de l'intercommunalité et de Colmar Agglomération qui prévoit ce sujet. Il y a également le PLH qui est défini et réfléchi, non pas uniquement au niveau du ban colmarien, mais au niveau de l'intercommunalité. Cela rentre donc bien dans ce schéma. Il y a bien entendu le SCOT. Ce n'est pas simplement un document pétri de bonnes intentions. Le SCOT a été construit en collaboration avec l'ensemble des communes qui le composent, principalement les communes de Colmar Agglomération. C'est le cas sur le plan économique où évidemment nous avons des liens indispensables, notamment avec Wettolsheim et dans les zones économiques prévues dans le PLU que nous aurons à examiner et à approuver définitivement lors du prochain Conseil Municipal. Bien entendu, nous avons regardé ce qui se passait de l'autre côté de la frontière colmarienne à Wettolsheim. Bien sûr que nous avons regardé tout autour parce que nous avons des discussions avec toutes ces communes. Nous les avons dans le cadre du SCOT, mais également dans le cadre des Personnes Publiques Associées. Chaque commune située autour de Colmar est associée au moment de l'élaboration des documents d'urbanisme de Colmar, comme d'ailleurs Colmar est associée au moment de l'élaboration des documents d'urbanisme des communes autour de chez nous. Ce dialogue existe et nous avons été amenés dans le cadre de ces concertations à faire des choix qui correspondent à cette vision que nous avons de l'ensemble du territoire qui va bien entendu au-delà de Colmar. Ne faites pas comme si cela n'existe pas, cela existe, nous allons en tenir compte. Ce sera d'ailleurs examiné le mois prochain dans le PLU. Voilà la réponse que je pouvais vous faire par rapport aux diverses interventions.

M. le Maire MEYER : Je ne peux pas rester à l'écart de cet échange. Deux anciens ministres furent cités, Cécile DUFLOT et Benoist APPARU, mais je me réfère à un ancien Premier Ministre qui parlait au nom de la France d'en bas. Il faut écouter ce que dit la France d'en bas. Je m'excuse devant les dames, croyez-vous que je vais violer des collègues maires pour imposer un PLUI ? Il faut être clair. Ce serait une rupture de confiance pour toute une série d'autres perspectives à débattre. Je ne vais pas me battre sur cette question sachant que les maires souhaitent préserver la compétence sur le PLU. Cela se comprend tant que le maire gère les permis de construire, il ne veut pas déshabiller son conseil municipal pour arrêter son PLU. C'est tout à fait normal. Laissons évoluer les choses et nous verrons un jour de quelle façon on peut s'en sortir. Le 1^{er} Adjoint vient de préciser que la concertation existe déjà et puisqu'il y a cette concertation. Le SCOT a été approuvé unanimement. Je défie de trouver beaucoup d'exemples. C'est une

performance, alors ne gâchons pas cette confiance pour essayer de mettre la mainmise sur un PLU.

Cela étant dit, j'observe quand même qu'une certaine confusion a été faite dans l'emploi de certains arguments. Colmar Agglomération n'est pas organisée sur le plan urbanistique. Nous rendons service aux maires, aux communes, pas seulement aux 20 communes de Colmar Agglomération, mais à une quarantaine d'autres maires pour instruire les certificats d'urbanisme. Ce n'est pas un outil communautaire puisque les communes prennent en charge le coût de la prestation. Il ne faut pas se réfugier derrière cet argument pour essayer ou pour oser faire valoir cette structure pour pousser vers une intercommunalité au niveau du PLU. Laissons arriver les choses comme elles arrivent, nous aurons éventuellement une autre vision des choses, mais ce sera à la demande des collègues maires. Je préfère cette dernière solution.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Nous continuons à défendre ce que nous avons défendu en juin 2016 devant le PLU, nous aurons donc voulu aller plus loin.

M. le Maire MEYER : Nous vous avons entendue.

Mme VALENTIN : Ensuite, je voudrais juste reprendre, si la France d'en bas, ce sont les maires, je suis désolée, vous êtes vraiment éloigné de la réalité de la France d'en bas.

M. le Maire MEYER : Nous ne sommes pas sur la même longueur d'onde, mais ce n'est pas exceptionnel puisque nous n'avons pas la même vision des choses. Il faut être psychologique, vous avez à défendre un point de vue qui n'est pas le nôtre. Nous sommes en République, nous sommes en démocratie, c'est tout à fait normal que vous fassiez entendre votre avis personnel. Vous l'avez répété à trois reprises et nous vous avons écoutée sagement.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec 5 oppositions.

Nous continuons. Mme CHARLUTEAU remplace M. WEISS pour la présentation des points 6 et 7. Je ferai voter globalement pour les deux parce qu'un certain nombre d'entre nous devront quitter la salle. Pour ne pas les obliger à la quitter deux fois, nous ferons donc un vote groupé pour les deux rapports.

6. Réseau de chaleur de la Ville de Colmar – principe du recours à la concession de service public.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Sur ce, nous avons éventuellement une petite explication technique par le représentant du bureau d'études qui a travaillé sur le projet.

M. Guillaume BOICHÉ : Comme cela a été rappelé en préambule, la délibération du Conseil Municipal porte bien sur le choix du mode de gestion sachant qu'au préalable, la CCSPL, la Commission Consultative des Services Publics Locaux, a émis un avis favorable le 7 février. Nous allons faire un petit rappel des enjeux principaux du service et de la situation actuelle, nous verrons ensuite les grandes caractéristiques.

Éléments de contexte

Techniquement le chauffage urbain dessert environ 20 000 équivalents-logements en chauffage ECS avec une chaufferie centrale rue Henry Wilhelm. Administrativement, le contrat date de 1992, comprend 6 avenants et arrive à échéance le 31 août 2017.

État du service

Chiffres-clés

Sur la saison 2014/2015 :

- 220 postes de livraison ;
- 140 000 mégawattheures vendus ;
- 135 mégawatts de souscription ;
- Mix-énergétique majoritairement assuré par la vapeur du centre de valorisation énergétique à plus de 60 % et avec un complément par une chaufferie bois récente mise en service au début des années 2010.

Le contrat actuel est un contrat de délégation de service public de type affermage avec la SCCU comme titulaire.

Le prix moyen de 2012 à 2015 était de 67 euros HT/mégawattheure.

Enjeux

Ils ont été vus sous trois formes :

- la garantie de continuité de service public auprès des abonnés existants ;
- prévision de ventes en baisse : érosion naturelle des besoins ;
- pérennisation de l'alimentation majoritaire par énergies renouvelables.

La nécessité est bien la garantie de continuité de qualité de service.

Choix du mode de gestion

Il peut prendre deux voies :

- la gestion publique : la régie ;
- la gestion privée.

La reprise en régie du service est particulièrement délicate dans le sens où il faudrait organiser un nouveau service qui supporterait l'intégralité des coûts associés : reprise du personnel, réorganisation du service, prise en charge intégrale du risque d'exploitation, sachant qu'aujourd'hui, vous êtes quand même sur un schéma hydraulique vapeur en chaufferie très particulier et très technique et que vous avez un grand nombre d'abonnés de sous-station.

Dès lors, la solution la plus appropriée pour nous est le maintien dans une gestion privée, sachant que celle-ci peut prendre deux voies :

- la conclusion d'un ou de plusieurs marchés publics ;
- la conclusion d'un contrat de concession au sens des récents textes réglementaires.

Différences entre les deux modes de gestion

Les 3 différences principales sont :

- la rémunération du concessionnaire : le concessionnaire assume le risque commercial lié à l'exploitation du service ;
- la logique de concession donne une plus grande autonomie à l'opérateur dans la gestion et l'organisation du service ce qui permet à l'autorité délégante, c'est-à-dire la Ville de Colmar, d'être déchargée de la gestion quotidienne et de pouvoir se concentrer sur les missions de contrôle et de pilotage du service ;
- sur le plan procédural, une différence existe en termes de procédure de passation et d'atteinte des objectifs de la collectivité.

Au regard des éléments en présence, la gestion privée du service public de fourniture de chaleur devrait pour nous prendre la forme d'une concession étant donné que la solution est plus adaptée que les marchés publics.

Caractéristiques principales

La durée est de 22 ans, période nécessaire pour l'amortissement des investissements.

Nous serons bien sur une procédure de type ouverte.

Le concessionnaire sera rémunéré auprès des perceptions des redevances auprès des abonnés.

Principales modalités

Procédure ouverte.

Procédure de passation de type formalisée avec des avis de publicité sur les supports adéquats.

Conformément aux dispositions en vigueur, il vous est demandé d'émettre un avis sur un rapport de principe sous la forme d'une concession de service public pour le chauffage urbain de Colmar.

M. le Maire MEYER : La discussion est ouverte. Il n'y a pas de demande de parole.

En regardant un peu dans le rétroviseur, nous nous apercevons que les premières années de la SCCU étaient plutôt un peu chaotiques parce que cet outil a été installé sans aucune expérience. Il fallait aussi maîtriser les rapports avec les usagers et ceux relatifs à la gestion de la chaufferie et des réseaux. Cela n'allait pas tout seul, d'autant plus que s'était superposée à toutes ces contraintes, la tarification de l'énergie. Après et progressivement, le climat s'était adouci pour trouver dans la deuxième partie de la concession un climat de gestion qui a été finalement hautement apprécié. Ensuite, la Société d'Économie Mixte a atteint des performances qui,

ailleurs, n'avaient pas été atteintes. Elle propose également aux usagers, une tarification qui se situe en moyenne 15 à 20 % en dessous des tarifications officielles. Globalement, c'est une bonne opération d'exploitation économique qui n'est pas en rapport avec l'outil, mais avec la gestion. Partant de ce résultat, je pense qu'il y a lieu de pérenniser ou de valoriser les acquis à travers l'ancienne concession pour en tirer le meilleur parti. Souvenez-vous que nous nous sommes servis de la SCCU pour monter une chaufferie au bois qui nous a fait atteindre des performances permettant de facturer une TVA à 5,5 % et non à 19,6 %. Cela nous donne un différentiel de quelque 14 points pour l'utilisateur et représente une économie annuelle de quelque 150 euros par foyer. Ce qui n'est pas mineur par rapport aux charges pesant aujourd'hui sur les usagers. Forts de cette expérience, sachant également que le titulaire à venir du marché aura à répondre à certains investissements, que ces investissements ne pourront pas être programmés à l'intérieur d'un périmètre de marché, mais sur une période beaucoup plus longue, nous proposons de reconduire l'exploitation par concession comme cela vient d'être expliqué, mais surtout au regard des résultats de la SCCU. Je rappelle que 51 % des actions de cette société sont détenues par la Ville de Colmar et que 49 % sont détenues par le secteur privé. C'est un autre avantage de cette articulation de cette combinaison qui n'a présenté que des atouts à ce jour.

Y a-t-il d'autres questions ? Ce n'est pas le cas. Merci, rapport suivant.

7. Réseau de chaleur de la Ville de Colmar – conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la Commission de concession relative au chauffage urbain.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il une demande de parole pour ce point ? Dans le cas contraire, j'invite les collègues qui siègent au sein du Conseil d'Administration de la SCCU à quitter la salle. La présidence est assurée par le 1^{er} Adjoint qui fera voter les deux rapports qui viennent de vous être présentés.

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Mes chers collègues, je sou mets donc le rapport du point 6 au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Je sou mets le rapport du point 7 au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Merci, nous pouvons faire entrer ceux qui sont sortis.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint, quel est le résultat ?

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Vote unanime pour les points 6 et 7.

M. le Maire MEYER : Votés séparément ?

M. le 1^{er} Adj. HEMEDINGER : Votés séparément.

M. le Maire MEYER : Merci. Mme CHARLUTEAU continue avec le point 8.

8. Concessions de logements de fonction.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Alignement du Statut Communal relatif au repos dominical sur le Statut Départemental nouvellement adopté.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ERNST.

M. ERNST : Merci, M. le Maire, chers collègues. Pour la troisième fois en moins de trois ans, vous demandez à notre Conseil Municipal de se prononcer sur les conditions d'ouverture de certains commerces le dimanche à Colmar en procédant à un nouvel élargissement du périmètre des commerces concernés principalement, l'objectif étant de s'aligner sur le nouveau statut porté par le Département. L'ouverture des commerces le dimanche a toujours été un sujet sensible en Alsace-Moselle, le droit local ayant souvent offert une protection aux salariés face aux lois nationales moins restrictives. À ce titre, localement limiter ou étendre le travail du dimanche est un marqueur politique fort. Je voulais tout d'abord pointer une différence de méthode par rapport au précédent rapport qui nous avait été proposé. En effet, vous aviez à ce moment-là proposé et mis en œuvre une consultation des salariés et des employeurs afin de mesurer tant l'impact économique que l'impact social sur la vie des personnes concernées. Il avait même été demandé au CESEC de faire des propositions pour maintenir une spécificité colmarienne. Même si le résultat final a été un simple alignement du statut colmarien sur le statut départemental, au moins reconnaissons-nous, même si nous avons voté contre l'extension du travail du dimanche, le souhait de la municipalité d'une concertation au sens large. Le rapport qui nous est proposé en est l'exact contraire : plus de consultation, plus d'information aux élus municipaux sur le sens de l'élargissement qu'ils vont voter. Combien de commerces sont concernés ? Combien de salariés ? Quel est l'impact économique attendu en termes de chiffre d'affaires, de création d'emplois ou de nouveaux commerces ? Quelles seront les majorations de rémunération des salariés ? Nous n'en saurons rien en lisant ce rapport et nous ne croyons pas que quelqu'un autour de cette table puisse nous répondre sur l'intégralité de ces points.

Si le Département n'a pas non plus produit d'études d'impact quand il a revu son statut dominical, je dois néanmoins lui reconnaître sa volonté d'organiser une vraie consultation où ont été réunis les services des deux départements, les services de la DIRECCTE, l'Institut du Droit Local, les organisations patronales, syndicales ainsi que les chambres consulaires. Au final, la principale modification apportée par le Département – et c'est celle-ci qui prévaut dans ce que vous nous demandez de voter aujourd'hui – a été l'intégration des supérettes, à savoir ces commerces de 120 à 399 m² à la liste des commerces pouvant ouvrir le dimanche malgré les observations faites par l'intégralité des organisations syndicales et basées sur une étude conjointe du Ministère du Travail et de l'INSEE qui mesure l'impact des ouvertures du dimanche en termes d'emploi. Il faut le souligner, cet impact n'est pas bon pour les petits commerces, car si la première année les grandes surfaces peuvent tabler sur la création de 30 000 emplois alors que les petites en perdent « seulement » 20 000, la création d'emplois en grande surface stagne dès la deuxième année quand la destruction des emplois en petite surface se poursuit avec 10 000 emplois détruits par an. La raison en est très simple : les supérettes regroupent des produits que l'on pourrait trouver individuellement dans les boulangeries, pâtisseries, boucheries, fleuristes et les clients préféreront trouver en un seul lieu tous les produits dont ils ont besoin plutôt que d'affronter les files de clients le dimanche matin de 2, 3 ou 4 commerces. Alors que les charges de consommables et de personnel seront stables chez les petits commerçants qui ouvraient déjà le dimanche, l'ouverture de supérette va entraîner une dilution du chiffre d'affaires et donc une rentabilité plus difficile à atteindre. À terme, certains petits commerces n'ouvriront donc plus et, devant cette perte de chiffre d'affaires du dimanche, devront peut-être revoir leur modèle économique, voire mettre la clé sous la porte, ce que nous ne leur souhaitons bien évidemment pas.

L'extension de l'ouverture dominicale aux supérettes fait donc courir un risque à nos petits commerces et nous ne pouvons l'accepter d'autant que nous condamnons déjà le travail du dimanche pour ses conséquences négatives sur le développement de l'individu, ce que signalaient déjà les rédacteurs du Droit Local qui ont fixé des règles d'encadrement strict, règles que vous souhaitez remettre en cause tout en vous posant, avec votre famille politique, comme le protecteur des traditions alsaciennes. Cherchez l'erreur !

Pour ces raisons, nous voterons donc contre ce rapport. Nous vous remercions pour votre attention.

M. le Maire MEYER : Parfait. M. BECHLER.

M. BECHLER : Merci, M. le Maire. Je suis favorable à ce rapport, néanmoins dans l'écriture, j'ai un petit souci lorsqu'il est écrit : « *Pourront ouvrir au public et employer du personnel de 7 heures à 13 heures* ». À moins de faire du surgelé –et encore faut-il le cuire –, si vous voulez prendre un petit déjeuner à 7 heures, il faut venir à 8 heures parce que le pain ou les croissants ne seront pas cuits. C'est strictement de la boulangerie que je parle, mais vous savez, on m'a répondu tout à l'heure : « *Ce rapport vient du Conseil Départemental* », aucun boulanger n'y siège, cela m'étonnerait qu'ils aient la science infuse. D'après ce que j'ai entendu au niveau de la

boulangerie, cela n'a pas tout à fait été défini ainsi. Maintenant, c'est écrit, mais je vois très mal que si un boulanger vient me dire : « *Il est écrit : employer du personnel à 7 heures, il va venir à 7 heures, si je lui dis qu'il faut venir à 4 heures, il va dire que c'est marqué 7 heures* ». Vous savez très bien que tout ce qui est écrit est écrit. Les paroles, c'est du vent. Les écrits restent, malheureusement.

M. le Maire MEYER : Je n'ai pas à me faire l'avocat du Conseil Départemental, mais néanmoins, dans cette réflexion, ont été associés de nombreux partenaires professionnels, comme la Ville de Colmar. Il appartenait à chaque catégorie professionnelle de se faire entendre. Dans la mesure où le Schéma Départemental est arrêté, il n'y a aucune raison que je propose autre chose au Conseil Municipal de Colmar, soit d'adopter le périmètre opérationnel qui est celui arrêté par le Département puisque c'est sa compétence.

Par ailleurs, je ne veux pas me faire le gendarme entre l'employeur et l'employé. Ce n'est pas le rôle du Maire. C'est une dimension de négociation qui doit s'installer entre le patron et les salariés. Personnellement, je suis persuadé que les choses vont bien se passer. La preuve, c'est la deuxième étape qui se présente. Si nous devons adopter le Schéma Départemental, c'est la deuxième ouverture. Je n'ai pas de complications en tête nées, du premier élargissement que nous avons prononcé il y a un peu plus d'un an.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec 2 oppositions.

10. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : ... M. ERNST, je n'ai pas lu le rapport, mais je crois savoir qu'un candidat à la présidentielle est allé beaucoup plus loin dans ses propositions par rapport au Schéma Départemental. Il n'est pas de ma couleur politique, mais j'ai quand même lu ses propositions.

11. Salle de spectacles Europe : projet artistique et culturel 2017/2019 – bilan d'activité 2014/2016 – programme de la saison 2017/2018.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN : C'est une volonté forte de l'équipe municipale et de M. le Maire que de rendre ce lieu culturel accessible au plus grand nombre.

M. le Maire MEYER : L'Adjointe a fait cette observation parce qu'elle sait que ce rapport n'était pas d'un accouchement facile puisque j'ai tenu compte des observations formulées il y a peu de temps autour de cette même table.

Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Je veux juste réagir à vos propos, M. le Maire, pour dire qu'effectivement, c'est un très beau rapport et que je me réjouis vraiment de la réussite de la salle Europe, notamment de toute l'action faite en manifestations gratuites et à destination des publics prioritaires et des habitants du quartier. Félicitations aussi bien à tous les salariés de la salle Europe, mais aussi à toute l'équipe municipale qui les aide dans leur mission.

M. le Maire MEYER : Je suis beaucoup plus rigoureux que vous parce qu'encore aujourd'hui je dis qu'il faut encore faire un pas supplémentaire dans la popularisation.

Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Merci, M. le Maire. Chers collègues, je voulais pour ma part souligner le partenariat avec les écoles qu'a noué la salle de spectacles Europe où à la lecture de ce bilan on peut dire que c'est une vraie salle pour le jeune public. Les enseignants, directeurs d'école et parents d'élèves nous félicitent régulièrement pour ce nouvel équipement culturel. Pas moins de 16 écoles maternelles, 7 écoles élémentaires, 2 collèges et les 2 lycées du secteur bénéficient des actions et du rayonnement culturel de la salle. Il y a bien sûr la programmation qui leur est destinée, les jeunes en tant que public, mais j'aimerais insister sur la possibilité d'y voir de jeunes écoliers, acteurs, chanteurs et danseurs sous les yeux émerveillés de leurs parents et des familles spectateurs. Cette dimension sociale permet à des familles du quartier de connaître la salle, d'y apprécier le professionnalisme et leur donne envie d'y retourner pour voir d'autres spectacles. Pour ma part, j'encourage fortement à continuer à développer cette dimension sociale à destination des familles du quartier.

M. le Maire MEYER : Nous actons. Je considère néanmoins que vous êtes beaucoup trop euphoriques.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

M. SISSLER avait demandé la parole.

M. SISSLER : Je m'associe à ces propos de satisfaction tout en faisant plus. Bon élève, mais peut mieux faire comme on le dit souvent à l'école. Je crois que c'est une salle qui répond un petit peu à ce qui est demandé dans le quartier. Pour avoir moi-même assisté à quelques spectacles divers, je peux dire qu'il y a toujours pas mal de monde et que l'accueil est agréable. C'est vraiment une salle qui remplit sa mission.

M. le Maire MEYER : J'ai quelques bémols.

M. SISSLER : Cela fait partie de la musique !

M. le Maire MEYER : Exact !

12. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'Éducation Nationale du Haut-Rhin pour l'intervention de professeurs du Conservatoire dans le cadre du plan « Musicalécole ».

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Soutien aux échanges scolaires – 1^{ère} tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Claudine GANTER ne participe pas à ce vote.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Dénomination de la structure multi-accueil, 2 rue de Riquewihr.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Attribution d'un concours financier à l'association « Festival Musique et Culture » dans le cadre de l'événement « Colmar fête le printemps ».

Voir rapport –

M. l'Adj. DREYFUSS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est un événement qui a décollé ces dernières années, il faut le reconnaître. Y a-t-il une demande de parole ? Ce n'est pas le cas. Le rapport est mis aux voix. Dominique GRUNENWALD ne veut pas y participer puisqu'il préside l'Office de Tourisme. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

16. Challenge inter-écoles de la prévention routière.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

17. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, M. le Maire. Nous en avons parlé en Commissions Réunies, vous savez que l'État propose ou va proposer une aide de 200 euros pour les vélos à assistance électrique. Vous nous aviez répondu que les deux aides ne seraient pas cumulables, ce qui semble logique, mais invérifiable à moins que vous ayez une convention avec l'État qui vous donne les listes des personnes ayant bénéficié de l'aide. Cela me paraît impossible à vérifier. Il faudrait peut-être arriver à moyen terme à supprimer cette mesure au niveau communal pour pouvoir, pour une fois, profiter d'une nouvelle aide de l'État. Vous dites souvent que l'État se désengage, là, l'État progresse. Il faudrait saisir la balle au bond et peut-être supprimer cette aide au niveau communal, une fois les garanties obtenues que cette aide est bien réelle et accessible à tous.

M. le Maire MEYER : J'ai vu cette information dans la presse il y a une dizaine de jours. C'est à travers l'article de presse que j'ai observé que l'aide n'est pas cumulable sous réserve de ce qui était écrit par ledit journal. Si l'État devait entrer dans ce soutien, il est entendu que la Ville va se retirer des vélos électriques. Néanmoins, je vais proposer, j'en ai parlé ce matin en réunion d'organisation, que les dossiers soient réceptionnés par les services de la Ville et acheminés vers l'ADEME. Je pense que l'ADEME a tout intérêt à ce que cela puisse se passer de cette façon afin de ne pas créer une différence entre l'administré colmarien soutenu à travers une subvention municipale par rapport à l'autre qui peut faire valoir l'aide de l'État. La durée d'intervention de l'État est programmée sur une cette période. Je propose que la Ville se retire momentanément et revienne lorsque l'État ne continuera pas cette participation des vélos électriques.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec une abstention. Pour quelles raisons, M. DENECHAUD ?

M. DENECHAUD : (réponse inaudible sans micro)

M. le Maire MEYER : D'accord. Je ne vais plus poser la question puisque vous prenez une position qui est en relation avec un autre rapport.

18. Transfert de garantie communale au profit de Colmar Habitat suite au refinancement de deux emprunts Dexia pour un montant de 3 700 000 euros auprès du Crédit Agricole.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire. Si nous ne voyons aucun inconvénient à garantir à nouveau des emprunts au profit de Colmar Habitat, *a fortiori* si la charge de ces emprunts est inférieure à ceux qu'ils viennent remplacer, nous ne comprenons pas que les motifs de recours à ces nouveaux emprunts aient été modifiés. En effet, si l'on s'en tient à la rédaction initiale du rapport avant que l'on ne découvre une modification sur table lors des Commissions Réunies, ce ne serait pas Colmar Habitat qui souhaite refinancer ces prêts, mais Dexia qui en aurait demandé le remboursement par anticipation.

Petit rappel historique : Dexia a refourgué – et j'utilise ce terme à dessein – des milliers de prêts toxiques, des millions, entre 1996 et 2008, notamment à des départements et à des mairies qui paient encore et cher. Dexia est au cœur d'un scandale bancaire dans lequel plusieurs milliards d'euros d'ardoises ont été laissés à la charge du contribuable français. L'État français a dépensé 6,6 milliards d'euros entre 2008 et 2012 pour neutraliser les risques que la banque faisait courir au système financier suite à une belle chaîne d'irresponsabilités à tous les niveaux.

Par ailleurs, la Banque Centrale Européenne a demandé à Dexia et redemandé en décembre 2016 de se conformer au règlement de l'Union Européen et donc à Bâle III et entre autres exigences réglementaires quantitatives et qualitatives en matière de fonds propres. Pour faire simple, la BCE exige que Dexia consolide ses fonds. Elle se voit donc dans l'obligation de suivre une sévère cure d'amaigrissement en vendant tous les actifs susceptibles d'être cédés et en réclamant le remboursement de certains prêts pourtant chèrement consentis. Vous dites vous-même dans le rapport qu'il s'agit de rembourser des prêts dont les charges financières sont par ailleurs très élevées. Alors, pourquoi ne pas dire les choses clairement ? J'aimerais vraiment savoir pourquoi les termes de ce rapport ont été modifiés pour faire disparaître l'exigence de Dexia. Je vous remercie.

M. l'Adj. JAEGY : Mme VALENTIN, la raison en est toute simple puisque ce que vous venez à l'instant de souligner non seulement ne m'a pas échappé, mais m'a conduit il y a déjà quelques semaines à demander aux services la preuve écrite dans laquelle Dexia invitait ses emprunteurs, en l'occurrence ici Colmar Habitat, à rembourser par anticipation. Cet écrit, vous l'imaginez

bien, Dexia ne l'a produit à aucun moment. C'est dans la pratique, pour les raisons que vous venez vous-même d'évoquer, de réduction progressive de ses actifs, de ses encours de prêts, que Dexia fait le tour de ses différents emprunteurs, en l'occurrence Colmar Habitat. Il se trouve que Colmar Habitat ayant par ailleurs des contacts bancaires réguliers de bonne qualité a pu à cette occasion obtenir le refinancement des deux emprunts dont nous parlons dans ce rapport. Il ne nous appartient pas en tant que Ville de Colmar d'aller plus avant dans le cœur de ce sujet, vous l'avez vous-même rappelé. Il relève de données macroéconomiques et de considérations qui dépassent notre cadre d'intervention. Je le rappelle ici, il s'agit-là pour nous de translater juridiquement deux garanties d'emprunt sur un nouveau contrat de prêt, cette fois-ci alloué par le Crédit Agricole en faveur de Colmar Habitat.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD.

M. GRUNENWALD : M. le Président, mes chers collègues, je voulais intervenir non pas sur le problème de ces prêts Dexia, mais bien entendu sur le problème du logement posé à travers ce point à l'ordre du jour. Il est bien évident qu'il est tout à fait normal que la Ville de Colmar aide le logement public social, que ce soit Colmar Habitat ou d'autres structures, dans l'obtention de prêt. Je rappelle que le logement social public doit normalement contribuer à la résolution du problème du logement des plus démunis de nos citoyens. Or, nous avons dû constater que depuis des années, une certaine dérive s'est posée en ce qui concerne le choix des bénéficiaires du logement public. Ainsi, la loi Égalité et Citoyenneté votée récemment intervient déjà pour recibler. Vous êtes au courant du rapport déposé par la Caisse des Dépôts et Consignations qui expose ce qui se passe alors que le logement public devrait être réservé aux plus modestes et ne fait pas le nécessaire de ce côté-là. Il est évident qu'à l'heure actuelle une loi doit être appliquée et qu'il y a évidemment des possibilités pour le reste, mais dès lors que les communes interviennent, soutiennent et sont représentées aux conseils de ces structures, elles doivent essayer – sans qu'il y ait une loi – de pousser à ce que le secteur HLM et le secteur public reviennent à leur destination première qui est le logement des plus démunis. Le reste du logement pouvant être géré par le privé.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire, merci. J'ai juste une question. Y a-t-il d'autres prêts Dexia qui traînent au niveau des... ? On ne sait pas.

M. le Maire MEYER : Ma chère collègue, la Ville de Colmar est immaculée.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Sauf là !

M. le Maire MEYER : Non.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Ce n'est pas Colmar, d'accord.

M. le Maire MEYER : Nous ne sommes pas concernés. C'est une garantie d'emprunt qui concerne un tiers. La Ville de Colmar n'a pas d'emprunt toxique.

Mme ANGLARET-BRICKERT : J'entends ce que vous dites.

M. le Maire MEYER : Je ne cesse de vous le rappeler.

Mme ANGLARET-BRICKERT : J'entends ce que vous dites.

M. le Maire MEYER : Bien, vous l'avez entendu, mais je le répète néanmoins.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Très bien. Pour tout ce qui est périphérique, y a-t-il d'autres prêts ?

M. le Maire MEYER : Je ne peux pas vous répondre, nous ne sommes pas concernés. Néanmoins, réponse en deux temps. D'abord, à l'égard de Maître GRUNENWALD. J'ai entendu les propos lors de l'Assemblée Générale. Au sein de Colmar Pôle Habitat, nous avons un certain nombre de représentants de la Ville de Colmar et aujourd'hui aussi à partir de Colmar Agglomération. Je prends cet exemple puisque Pôle Habitat réunit dans les logements sociaux 60 % de locataires en dessous du plafond de ressources. Il se trouve également que la situation a changé auprès des 40 % restants qui peuvent éventuellement dépasser le plafond du loyer. Là, je demande l'application du surloyer pour que le locataire soit logé à la même enseigne par rapport au logement privé. Ce sont souvent aussi ces 40 % qui permettent au bailleur social d'équilibrer son budget puisqu'il ne peut pas équilibrer son budget à partir des 60 % de locataires qui n'atteignent pas le plafond de ressources. Raison supplémentaire de valoriser l'occupation de ceux qui dépassent le plafond en demandant le surloyer, ce qui permet d'équilibrer la gestion du bailleur social et en même temps d'égaliser le loyer par rapport au logement privé. J'en suis conscient puisque cela fait des années et des années que je vis dans cet accommodement.

S'agissant de l'observation de Mme VALENTIN, je réponds sur le plan politique. Vous disiez que nous sommes obligés de payer les contrats signés avec Dexia, vous avez mille fois raison. Mais au départ, l'État n'intervenait pas pour compenser les communes et les départements qui avaient fauté parce que pour signer un tel contrat, il faut toujours l'accord entre deux, naturellement la banque parce qu'elle a mis sur le marché des emprunts à des taux exorbitants, mais à côté, il y avait quand même une autre signature, celle du représentant de la collectivité. Vous savez d'où vient la décision de faire intervenir l'État ? C'est la gauche qu'il l'a imposée. C'est la gauche avec un ancien Président de Département devenu président de l'Assemblée Nationale qui était le champion des emprunts toxiques !

Puis-je néanmoins soumettre ce rapport aux voix ? Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé. (M. HANAUER n'a pas participé au vote).

19. Charte pour l'avenir des communes et des intercommunalités.

Voir rapport –

M. le Maire MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

20. Transactions immobilières – revente de l'ancien local Match et acquisition de parties communes liées au parking 21 avenue de l'Europe.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme ANGLARET-BRICKERT.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Mon intervention est périphérique comme l'était auparavant l'intervention Dexia puisque visiblement cela n'a rien à voir avec nous, mais on donne quand même notre caution à un prêt. Qu'à cela ne tienne.

M. le Maire MEYER : Mais pas pour un prêt toxique.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Bon, je ne veux même pas polémiquer, je voudrais en arriver à autre chose. On apprend un certain nombre de choses à travers les journaux en ce moment. Par exemple, la prison, le projet secret de la Montagne Verte, le rachat de Match, c'est merveilleux, on apprend tout par la presse. Pour vous, M. le Maire, à quoi sert donc ce Conseil Municipal ? Nous nous posons quelques questions. Visiblement pas à nous associer à des décisions. Nous ici, l'opposition, on peut comprendre, mais il y a quand même beaucoup de personnes de la majorité qui doivent avoir le même sentiment s'ils plongent un peu au fond d'eux-mêmes. À nous d'entériner les concessions au cimetière et à égrener les éternelles listes d'attributaires pour les vélos, les tablettes, les récupérateurs d'eaux pluviales, que sais-je ! J'ai envie de dire, M. le Maire, que je suis quelquefois triste de voir que vous pratiquez un simulacre de démocratie en associant trop rarement les élus aux décisions importantes.

M. le Maire MEYER : Bien, nous actons.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Et j'assume.

M. le Maire MEYER : M. RENIS.

M. RENIS : Merci, M. le Maire. C'est toujours un véritable plaisir de répondre à Mme ANGLARET-BRICKERT. Effectivement, nous avons appris par la presse – bien que nous ayons été avertis avant, mais moi, je lis la presse tous les jours – que nous allions avoir une prison, mais cela avait été annoncé aux vœux du Maire. C'est vrai. Nous apprenons, mais nous le savions également que Match a été vendu. Très bonne affaire également. Je suis ravi de poser une question à M. le Maire, si vous le permettez, cela ne me dérange pas du tout d'apprendre lorsque vous nous annoncez de bonnes nouvelles. J'ai lu dans la presse que vous avez accompagné le sénateur, une vice-présidente du Conseil Régional et le Directeur de l'Agence Attractivité Alsace et que vous étiez au Liban. Si j'ai bien lu, vous êtes ensuite allé travailler sur un projet d'investissement. Serais-je trop curieux de vous demander si l'on nous apporte encore une bonne nouvelle ? Je suis preneur.

M. le Maire MEYER : Posons-nous et répondons avec sérénité. Mme ANGLARET-BRICKERT, vous êtes mal placée en mettant le doigt sur le manque de concertation concernant Match. J'avais réuni pour Match une

Commission élargie qui comprenait toutes les représentations politiques présentes au Conseil Municipal lorsque nous avons dépouillé les offres soumises la première fois. Je ne pouvais pas faire plus, je n'étais même pas obligé de le faire. Je l'ai fait. Néanmoins, en résultat, celles et ceux des autres familles politiques qui étaient associés à cette concertation n'ont pas voté pour l'acquisition du magasin Match. C'est leur droit, abstention ou opposition, mais ne me reprochez pas d'avoir manqué de transparence sur ce dossier.

S'agissant de la Maison d'arrêt, c'est un dossier qui ne se discute pas par voie de presse. C'est un dossier qui a lieu d'être présenté auprès du Garde des Sceaux après une préparation avec les partenaires qui ont la connaissance des choses. Je rebondissais sur une information ou sur une stratégie qui avait été préconisée par l'ancien Premier Ministre au mois de mai. Il parlait de 32 sites nouveaux pour les maisons d'arrêt. Naturellement, j'ai utilisé d'autres occasions parce que nous sommes toujours suspendus à la fermeture de la Maison d'Arrêt de la rue des Augustins. Supposez un seul instant qu'on nous ferme la rue des Augustins et qu'il n'y ait pas de plan de repli, demain. Colmar capitale judiciaire, vous pouvez mettre un gros trait dessus. Je devais donc prendre les devants pour préparer une stratégie et heureusement, elle a marché puisque le Ministre au regard de la pertinence du dossier déposé mi-novembre a reconnu les qualités du dossier colmarien. Vous devriez même vous en féliciter au lieu de trouver des pointes d'humour, où il y a absence de toute réflexion. Mais vous réagissez comme vous le percevez. Je suis plutôt fier de ce résultat d'autant plus que j'avais à négocier d'abord avec le Maire de Strasbourg puisqu'il n'aurait pas été défendable que l'Alsace dépose deux dossiers. Le Maire de Strasbourg me disait : « *Si cela peut te régler ton problème à Colmar, vas-y, au moins on s'organise en colonne vertébrale sur l'Alsace* », ce qui a conduit à retenir le dossier de la Maison d'Arrêt de Colmar, étant entendu que l'argument choc, l'argument principal, est que la Ville est propriétaire des 10 hectares concernés. C'était la force du dossier.

S'agissant de l'autre question posée par Gérard RENIS, vous m'avez reproché d'être le VRP de la Ville de Colmar. Je suis là pour cela, bien sûr. Si je me déplace, ce n'est pas pour partir en vacances, mais pour négocier ou préparer des dossiers économiques. Pour le magasin Match, c'est une super opération d'aménagement du territoire puisque nous allons pouvoir mettre à la disposition d'une population de 12 000 habitants un commerce de proximité qui va au-delà de la proximité puisqu'il n'y avait que de l'alimentation. Cette fois-ci, la moitié sera de l'alimentation, l'autre moitié étant dédiée à d'autres activités à la vente. C'est une parfaite opération de dimension sociale d'autant plus que les Colmariens qui habitent le quartier n'ont souvent pas de voiture. Je m'interroge toujours sur leur façon de s'organiser pour faire leurs achats. C'est avec beaucoup d'impatience que j'attendais la mise en route de cette acquisition par la revente pour permettre de retrouver sur le quartier une activité commerciale à la hauteur de l'ensemble. Aujourd'hui, l'activité commerciale existe toujours, mais uniquement à travers la chaîne de la galerie marchande, mais sans magasin Match. Ce sont des unijambistes parce qu'il faut le pouvoir d'attraction de

l'ex-Match pour avoir un périmètre opérationnel qui puisse favoriser tout le monde.

S'agissant de la question de M. RENIS, je dis que je fais le VRP. J'ai discuté à Tripoli au Liban sur un dossier économique colmarien. Au regard des deux résultats que nous enregistrons les deux premiers mois de l'année, j'avais annoncé lors de mes vœux du Nouvel An que l'année 2017 serait une très bonne année. La preuve aujourd'hui, nous clôturons deux dossiers remarquables. Je travaille sur un troisième dossier également très important, mais tant que les bouts de ficelle ne sont pas noués entre eux, admettez avec moi qu'il serait prématuré d'aller plus loin dans le commentaire. Le moment venu, je le présenterai et vous serez libres d'accepter ou de refuser.

Vous avez la parole, ma chère madame.

Mme ANGLARET-BRICKERT : C'est tellement incroyable que je me dis parfois que ce n'est pas possible, j'ai la parole.

M. le Maire MEYER : Non, arrêtez, votre cinéma. Vous ai-je déjà refusé une fois la parole ?

Mme ANGLARET-BRICKERT : M. le Maire...

M. le Maire MEYER : Non, non.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Non, maintenant, j'ai peut-être aussi le droit de m'exprimer...

M. le Maire MEYER : Vous ne faites que cela.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Je voulais justement vous faire un compliment, c'est quand même bête.

M. le Maire MEYER : J'accepte le compliment.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Laissez-moi donc d'abord vous l'exprimer. Aucun de ces points n'est contestable. Oui, nous avons besoin de la chaîne judiciaire. Oui, vous avez fait le nécessaire et c'est bien. Oui, pour le Match.

M. le Maire MEYER : C'est nouveau.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Non, vous m'avez entendue une paire de...

M. le Maire MEYER : Jusque-là, vous étiez toujours opposée.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Non, non. Nous allons reprendre les documents. Ce n'est pas vrai. Je voulais vous dire que ce n'était pas là qu'était mon propos, c'est dans le fait que vous avez dit vous-même que vous traitiez avec des partenaires, ce qui signifie qu'un conseil municipal n'est pas composé de partenaires. C'est tout ce que j'avais à dire.

M. le Maire MEYER : Le Conseil Municipal est là pour décider le moment venu.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Encore faut-il qu'il sache ce qu'il se passe.

M. le Maire MEYER : Comme vous êtes toujours dans les explications périphériques, comme vous le disiez tout à l'heure, je les accepte comme des observations périphériques.

Mme ANGLARET-BRICKERT : J'aime votre cour, M. le Maire, là-bas, qui ricane.

M. le Maire MEYER : C'est dit gentiment, mais néanmoins désobligeant...

M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Je voulais juste revenir au rapport. C'est quand même quelque chose d'important, cela fait maintenant plus d'un an que Match est fermé. Il y a eu des pertes d'emploi réelles et une crise pour les commerces encore dans la galerie marchande. Des bâtiments se délabrent aussi dans le quartier, ce n'est pas très agréable. Il y a déjà eu un preneur pour ces locaux Match à qui une cession en location avait été proposée, il devait payer un loyer. On est revenu en arrière, car le projet ne vous convenait pas.

M. le Maire MEYER : Non, non.

M. HILBERT : Ne correspondait pas à ce qui avait été proposé.

M. le Maire MEYER : Le cahier des charges était dévié, pardon.

M. HILBERT : Le cahier des charges n'était pas respecté, ce qui revient à peu près au même puisque le cahier des charges vous convenait et le projet qui a été déposé ne convenait pas au cahier des charges ni à vous. Là, c'est une vente que l'on va faire, il y aura un nouveau propriétaire qui pourra faire ce qu'il veut. C'est donc un changement vis-à-vis de la cession par rapport à l'ancien acquéreur. Je voulais savoir ce qui motivait votre changement de position.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT, relisez le rapport. Il contient des conditions.

M. HILBERT : Une fois que la vente est faite... Avant, il y avait une location, la Ville restait propriétaire. Là, la Ville ne l'est plus. Il y a une différence par rapport à l'ancien acquéreur.

M. le Maire MEYER : Il ne faut jamais pleurer lorsque la mariée est trop belle. Politiquement, nous sommes entre nous, mais je crois que vous devez trouver d'autres arguments devant la population.

M. HILBERT : Je n'ai pas d'arguments, c'est une question. Je suis très heureux que cela se fasse.

M. le Maire MEYER : Parfait, quand même.

M. HILBERT : J'étais plutôt pour le cahier des charges que vous aviez.

M. le Maire MEYER : Je retiens la première phrase.

M. HILBERT : Il reste quand même des questions auxquelles vous ne répondez pas.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Mes chers collègues, il y a de l'évolution, c'est parfait. On arrive au départ dans un climat plutôt détendu et on retrouve au final une décision unanime, je n'en espérais pas autant.

21. Développement de la zone du biopôle à Colmar – échange foncier entre l'INRA et la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il une demande de parole ? Vous voyez, Mme ANGLARET-BRICKERT, là encore, j'ai dû faire le commercial à Paris pour arriver à ce résultat avant l'approbation du PLU.

Mme ANGLARET-BRICKERT : Intervention inaudible sans micro.

M. le Maire MEYER : Ne croyez pas que les choses se règlent d'une façon aussi facile. Là encore je devais faire le VRP...

Mme ANGLARET-BRICKERT : Je n'ai pas dit cela.

M. le Maire MEYER : Je voulais que cet accord soit trouvé avant la délibération qui approuve le PLU puisqu'à travers le PLU, la valeur foncière va augmenter. J'ai tenu à régler ces questions auparavant sur la base de prix défendables auprès des administrés.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Je n'ai pas de points divers. Mes chers collègues, nous étions relativement rapides ce soir. Je vous invite à en faire autant la prochaine fois. La séance est levée. Je vous invite au petit verre de l'amitié. Merci beaucoup.

FIN DE LA SEANCE : 20 H 00